

# Session d'information VIA pour les gestionnaires

14 juin 2018

## Mesures 15161 — 15162 — 15163

Règles budgétaires 2018-2019

# Mesures 2018-2019

Mesure	Titre	Objectifs
<b>15161</b>	<b>Projets particuliers visant le retour, le maintien en formation et la réussite scolaire d'une clientèle adulte ciblée</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Viser le retour ou le maintien en formation ainsi que la réussite scolaire.</li></ul>
<b>15162</b>	<b>Rehaussement et maintien des compétences en littératie des populations adultes les plus vulnérables</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Valoriser la formation générale de base;</li><li>• Favoriser le rehaussement et le maintien des compétences de base des adultes ayant de faibles niveaux de littératie.</li></ul>
<b>15163</b>	<b>Projets visant le rehaussement de la formation générale de base des parents par la pratique d'activités de littératie familiale</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Offrir un modèle de littératie familiale en portant une attention particulière au rehaussement des compétences de base des parents pour que ceux-ci puissent devenir, à leur tour, un modèle en matière de littératie auprès de leurs enfants.</li></ul>

# MESURE 15161

*Projets particuliers visant le retour, le maintien en formation et la réussite scolaire d'une clientèle adulte ciblée*

Ajustement pour 2018-2019

## FINANCEMENT

- L'allocation est attribuée en totalité au début du projet selon l'échelle des équivalents temps plein (ETP) suivante :

Échelle des ETP	Allocation versée
0-1	10 000 \$
2-3	15 000 \$
4-5	20 000 \$
6-9	25 000 \$
10-14	30 000 \$
15-19	35 000 \$
20-24	40 000 \$
25 et plus	45 000 \$

Avant révision linguistique

# MESURE 15162

## *Rehaussement et maintien des compétences en littératie des populations adultes les plus vulnérables*

Précisions pour 2018-2019

### CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

- Les projets doivent être novateurs, c'est-à-dire revêtir un caractère expérimental ou présenter une valeur ajoutée à une réalisation ayant eu des retombées probantes.
  - Un projet ayant été financé par la mesure 30132, en 2016-2017 ou par la mesure 15162, en 2017-2018, peut être soumis à nouveau. Toutefois, la valeur ajoutée à celui-ci doit être explicitement démontrée.
- Les dépenses jugées admissibles doivent être liées à l'organisation et à la réalisation d'activités de littératie auprès de la population visée.
  - Les dépenses considérées comme des investissements ne sont pas admissibles.

# MESURE 15163

*Projets visant le rehaussement de la formation générale de base des parents  
par la pratique d'activités de littératie familiale*

Ajustement pour 2018-2019

## VERSEMENT

- L'allocation est attribuée en totalité au début du projet.

# PRÉSENTATION D'UN PROJET

- Être rédigé dans le formulaire disponible dans le portail Collecte-Info à l'adresse suivante : <https://collecteinfo.education.gouv.qc.ca>.
- Pour que le formulaire soit transmis à la Direction de l'éducation des adultes et de la formation continue (DEAFC) par Collecte-Info, le formulaire doit :
  - avoir un statut « complété »;
  - être approuvé par la Direction générale de votre commission scolaire.

# RÉPARTITION BUDGÉTAIRE DES PROJETS

- Seuls les projets répondant aux conditions de recevabilité seront admissibles.
- Un centre d'éducation des adultes (CEA) peut soumettre plus d'un projet. Toutefois, un nombre limité pourra être retenu par la DE AFC en fonction :
  - des conditions de recevabilité des projets;
  - des disponibilités financières du MEES;
  - de la plus grande représentativité régionale possible.
- Les projets seront analysés en continu. Les CEA seront informés, dès que possible, de la décision de la DE AFC ainsi que du montant de l'allocation.

# REDDITION DE COMPTES DES PROJETS

Le promoteur du projet (CEA) s'engage à :

- Transmettre au Ministère le formulaire de reddition de comptes dûment rempli à la fin du projet;
- utiliser les sommes uniquement aux fins spécifiées dans la mesure et dans le formulaire de présentation de projet;
- rembourser au Ministère, à la fin du projet, tout montant non utilisé ou utilisé à des fins autres que celles prévues par la mesure.



# DATES IMPORTANTES

## Présentation d'un projet :

### Mesure 15161

- Le formulaire de présentation de projet peut être transmis au Ministère du 14 juin au 14 décembre 2018 **ou jusqu'à l'épuisement des disponibilités financières.**

### Mesures 15162 et 15163

- Les formulaires pourront être transmis au Ministère jusqu'au 14 décembre 2018 **ou jusqu'à l'épuisement des disponibilités financières.**
- Les formulaires seront accessibles dans le portail Collecte-Info dans les meilleurs délais.

## Reddition de comptes :

- Les formulaires de reddition de comptes seront accessibles dans le portail Collecte-Info au moment opportun et devront être transmis au Ministère, au plus tard le **vendredi 14 juin 2019.**

# QUESTIONS

Pour toute question relative à ces mesures, veuillez communiquer avec M<sup>me</sup> Eloïse Gamache à la Direction de l'éducation des adultes et de la formation continue au 418 643 9754, poste 2337 ou à [Eloise.Gamache@education.gouv.qc.ca](mailto:Eloise.Gamache@education.gouv.qc.ca).

Pour toute question technique à propos du portail Collecte-Info, veuillez communiquer à l'adresse suivante : [collecteinfo@education.gouv.qc.ca](mailto:collecteinfo@education.gouv.qc.ca).

MERCI!